RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00496
Numéro SIREN : 404 197 279
Nom ou dénomination : ABCM PROGRESSION

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2019 sous le numéro de dépôt A2019/028709

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE *LYON*

A2019/028709

5327391

Dénomination :	ABCM PROGRESSION
Adresse :	63 rue André Bollier 69007 Lyon -FRANCE-
n° de gestion :	2003B00496
n° d'identification :	404 197 279
n° de dépôt :	A2019/028709
Date du dépôt :	28/08/2019
Pièce :	Rapport du commissaire à la transformation du 26/08/2019

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON (RHÔNE)

5327391

KPMG

KPMG S.A.
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 09
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 78 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 78 09
Site internet : www.kpmg.fr

ABCM Progression S.A.R.L.

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABCM Progression, société à responsabilité limitée (S.A.R.L.), en société par actions simplifiée (S.A.S.)

ABCM Progression S.A.R.L.
GC2 Business Center - 63 rue André Bollier - 69007 Lyon
Ce rapport contient 4 pages
Référence : PG/VM

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 09
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 78 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 78 09
Site internet : www.kpmg.fr

ABCM Progression S.A.R.L.

Siège social : GC2 Business Center - 63 rue André Bollier - 69007 Lyon
Capital social : €.500,45

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABCM Progression, société à responsabilité limitée (S.A.R.L.), en société par actions simplifiée (S.A.S.)

A l'attention de l'Associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 23 juillet 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

— de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

— de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

— La société ABCM Progression est détenue à 100 % par un associé unique en la personne de Monsieur Bruno Chamodon, également gérant.

— Elle dispense des prestations de conseil et de formation auprès d'enseignes de négoce et de distribution spécialisée.

— Elle a été créée en mars 1996 et présente une expérience de plus de 20 ans dans son secteur d'activité : elle réalise ses prestations de services grâce à un salarié en contrat à durée indéterminée et à des professionnels extérieurs facturant la société à la vacation.

— La société clôture son exercice social au 31 août. Les derniers comptes arrêtés et approuvés par l'associé unique sont ceux clos au 31 août 2018.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

— L'offre de services de la société présente les principales caractéristiques commerciales suivantes :

 - Diagnostic de la situation commerciale de l'entreprise, détermination des préconisations avec la définition des objectifs à court terme et à moyen-long terme, accompagnement à la déclinaison pratique de ces recommandations ;
 - Formations dans les domaines de la vente (auprès d'un public technico-commercial) et du management avec les thématiques suivantes :
 - Manager, diriger et communiquer,
 - Vendre,
 - Cultiver la relation client pour tout collaborateur,
 - Utiliser commercialement le téléphone.

 Ces formations sont réalisées soit à distance (format e-learning), soit en présentiel.

— L'actif de la société était principalement composé au 31 août 2018 des postes suivants :

 - Immobilisations corporelles (installations et agencements) pour un montant de €. 2 245 ;
 - Créances clients pour €. 3 439 ;
 - Trésorerie de l'ordre de €. 6 016.

— Les capitaux propres de la société s'élevaient au 31 août 2018 à €. 7 626.

— Aucune situation comptable intermédiaire n'a été établie depuis la clôture au 31 août 2018. Toutefois en l'absence d'activité de la société sur les mois de juillet et août 2019, les principaux agrégats du compte de résultat sont connus et permettent l'approche d'un résultat net au titre de l'exercice clos au 31 août 2019 :

 - Un chiffre d'affaires sur 12 mois d'un montant de K€ 256, soit une progression de 11 % par rapport à l'exercice précédent en lien avec un volume plus important de formations dispensées ;
 - Une masse salariale, charges sociales comprises, pour K€ 161 (+4 % / N-1) ;
 - Des honoraires (vacations des professionnels externes) pour K€ 31 ;
 - Des autres achats et charges externes en ligne avec les exercices précédents : les frais de déplacement progressent d'environ K€ 5 en lien avec l'activité de l'exercice (volume et éloignement de certaines formations) ;
 - Un résultat net positif de l'ordre de K€ 10.

— Sur l'exercice 2018/2019, un seul investissement a été réalisé avec l'acquisition d'un climatiseur pour une valeur de €. 649.

— Le suivi des créances clients et de leur recouvrement par la société indique un solde de créances dues au 31 juillet 2019 d'un montant de €. 3 415.

— Le relevé bancaire de la société au 31 juillet 2019 mentionne un solde de €. 42 696.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

— à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

— à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date du dernier arrêté comptable au 31 août 2019, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement de cette situation intermédiaire est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Lyon, le 26 août 2019

KPMG S.A.

Philippe Gatta
Commissaire aux comptes et à la transformation